

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 19 janvier 2016

HEURE : 20h30

PRÉSENCE Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet,
Jean-Marc Mallet, Kassim Doumbia, Patrice-Éloi Mallet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard, Eloi Haché

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 20h30. La maire souhaite la bienvenue au public

2. Divulgateion de conflits d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est divulgué.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice Éloi Mallet que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Demande de permis pour creusage d'un puits (Sogelco International)

L'administration ayant reçu une demande de la compagnie Sogelco International Inc. pour leur permettre de creuser un puits d'eau salée privé pour leurs opérations, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville de Shippagan en accord avec l'article 10 de l'arrêté 73-2010 accorde la permission à la compagnie 92663348 Canada Inc. de construire un système d'eau privé (puits d'eau salée) sur le terrain de l'ancienne usine Océanis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Programme Action Changements Climatiques (PACC)

Attendu que la Municipalité de Shippagan a participé au programme Action Changements Climatiques (PACC) de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

Attendu que la Municipalité de Shippagan a participé au Programme Partenaires dans la Protection du Climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Attendu que la Municipalité de Shippagan a réalisé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire les dites émissions de GES;

En conséquence,

La Municipalité de Shippagan a RÉSOLU de fixer l'objectif de réduction des émissions corporatives de GES de 17.6% d'ici 2025, par rapport à leur niveau de référence de 2013 et de fixer l'objectif de réduction des émissions collectives de GES à 3,5% d'ici 2025 par rapport à leur niveau de référence de 2012.

Proposé par : conseiller Jérôme Roy

Appuyé par : conseiller Patrice-Éloi Mallet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

La réunion s'est terminée à 20h40

7. Parole au public

